



AGENDA

Lundi 10 juin :

- 15h : Laurent RIDEL
« Regards sur la justice pénitentiaire »
- 17h : Comité secret

Lundi 17 juin :

- 15h : Cécile DANGLES et Véronique SOUSSET :
« Regards croisés sur la peine d'emprisonnement : quel sens lui donner ? Le parcours vers la réinsertion ? »



DÉPÔT D'OUVRAGES

Pas de dépôt d'ouvrage



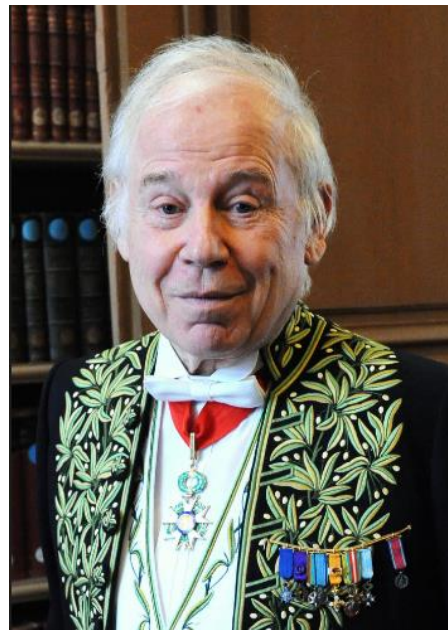
Séance du lundi 3 juin

Le président **Bruno Cotte** ouvre la séance en appelant aux honneurs de la séance Jaime Antúnez Aldunate, président de l'Académie des Sciences sociales, morales et politiques du Chili.

Le président fait part du décès de **François Terré**, membre de la section Législation, droit public, et jurisprudence, décédé le 27 mai ; et de Jean Vitaux, correspondant de la section Histoire et Géographie, décédé le 19 mai.

Il donne lecture des nécrologies qui leur sont consacrées.

In memoriam



C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de notre confrère **François Terré**, éminent juriste, survenu le 27 mai dernier. Âgé de 93 ans, François Terré laisse derrière lui un héritage intellectuel substantiel et une empreinte durable sur la discipline juridique

Né le 23 juillet 1930 à Paris, François Terré a très tôt montré un intérêt marqué pour le droit. Après des études brillantes à l'Université de Paris, où il obtint son doctorat en droit, il devint avocat à la cour d'appel de Paris avant d'entamer une carrière académique et professionnelle qui allait transformer le paysage juridique français.

Après avoir été chargé de cours à la faculté de droit de Strasbourg de 1955 à 1957, il a été reçu à l'agrégation de droit privé et a enseigné dans les facultés de Phnom Penh, de Lille, de Nanterre, enfin de Paris II pendant plusieurs décennies. Sa pédagogie rigoureuse et éclairée a formé des générations

d'étudiants dont beaucoup d'entre eux sont devenus à leur tour des juristes de renom et, qu'ils soient français ou étrangers, lui sont restés fidèles.

Il a publié de nombreux ouvrages et articles qui sont aujourd'hui des références incontournables dans le domaine du droit civil et de la théorie générale du droit. Ses contributions incluent notamment ses travaux sur la responsabilité civile, les obligations et le droit des contrats.

Reconnu par ses pairs, il a présidé l'Association française de philosophie du droit depuis 1983 et a dirigé les Archives de philosophie du droit

La reconnaissance de ses compétences a toutefois dépassé la seule sphère juridique. Il a œuvré pour l'indépendance et l'excellence de la justice française en assurant les fonctions de conseiller technique au cabinet de Jean Foyer, ministre de la Coopération puis Garde des Sceaux de 1960 à 1962 et de 1962 à 1967. Il y œuvrait aux côtés, notamment, de Pierre Arpaillange et de **Pierre Mazeaud** et il aimait évoquer cette période. Il a alors participé aux travaux de la commission de réforme du code de procédure civile.

Élu le 11 décembre 1995 au sein de notre compagnie dans la section Législation, Droit public et Jurisprudence, au fauteuil laissé vacant par le décès de **Suzanne Bastid**, il a été un membre actif de notre Académie qu'il a présidée. Il a contribué à porter la réflexion juridique au cœur de nos travaux, en témoigne sa commémoration du bicentenaire du code civil lors d'une séance solennelle le 15 mars 2004.

François Terré a également été à l'origine du concours SOLON qui remet un prix de légistique « Droit écrit, bien écrit » depuis plus de 10 ans. Solon, l'un des 7 Sages de la Grèce antique est resté célèbre 2 600 ans après pour la qualité des lois dont il avait doté Athènes. Aujourd'hui, en 2024, nous avons encore à apprendre de lui ...

Souhaitons que le souvenir de notre confrère perdure à son tour dans le temps. François Terré était un homme de valeurs, profondément attaché à la rigueur intellectuelle et à une éthique

exigeante. Ses collègues et ses étudiants se souviendront de lui comme d'un homme d'une grande bienveillance, gai, pétri d'humour, parfois déroutant ...Sa disparition laisse une profonde émotion dans le monde académique et au-delà. François Terré était commandeur de la légion d'honneur, distinction rare dans le monde universitaire.

À sa famille, à ses amis, je pense tout particulièrement à Pierre Mazeaud et à Jean Tulard, à ses proches, ses collègues universitaires, nombreux au sein de notre Section « DROIT », à ses nombreux anciens élèves, nous adressons nos sincères condoléances : oui nous partageons leur douleur.

L'héritage de François Terré continuera de vivre à travers ceux qu'il a inspirés et les innombrables esprits qu'il a marqués.



Nous avons appris avec tristesse la disparition de Jean Vitaux, hospitalisé depuis plusieurs mois et décédé le 19 mai dernier.

Assidu à nos séances, Jean Vitaux était correspondant de la section Histoire et Géographie, où il avait été élu le 30 septembre 2019, à la place de Guy Thullier.

Né en 1951, Jean Vitaux était gastro-entérologue mais aussi, ce qui n'est pas incompatible, gastronome. Spécialiste de l'appareil digestif et membre de la Société nationale de gastroentérologie, il était en effet président de l'Académie des gastronomes, membre du prestigieux « Club de 100 » mais aussi d'un grand nombre d'associations gourmandes aux spécialités souvent ... inattendues et pointues (telles que l'Académie des abats ou de la truffe, mais

aussi du champignon sauvage, de la Guilde des terroirs ou l'Ami des bistrots).

Cet épicurien était aussi un des plus grands historiens de la gastronomie avec un « Que sais-je ? » et un *Dictionnaire de la gastronomie*, devenu livre de référence.

En 2005, sous la présidence de **Jean Tulard**, il a présenté devant notre Académie une communication intitulée « Peut-on écrire l'histoire de la gastronomie ? » Il a par ailleurs enregistré plus de 60 chroniques pour Canal Académies, de la « Poule au pot du roi Henri IV » à la « Ratatouille ».

Plus récemment, il s'est intéressé à l'histoire des épidémies, avec une *Histoire de la peste* et une *Histoire de la lèpre* publiées aux PUF en 2010. En 2021, il évoquait confinement, quarantaine, distanciation sociale, fermeture des frontières, recherche de remèdes... et de boucs émissaires, dans *Les Grandes pandémies de l'Histoire. De la peste au Covid*, notions qui, comme il le montrait, caractérisent toutes les grandes pandémies depuis la peste de Justinien au VI^e siècle qui causa la mort de millions de personnes. En 2023, il publiait encore une *Histoire de l'ergot de seigle : du mal des ardents au LSD*.

Son imposante stature, autant physique qu'intellectuelle, manquera dans cette grande salle des séances.

Sa disparition nous attriste mais il aurait certainement aimé que nous évoquions son souvenir en mettant aimablement et presque gaiement en avant ce qui fut, dans une large mesure, le sel de son existence.

Le président propose ensuite d'observer une minute de silence en leur mémoire.

Le président accueille ensuite deux nouveaux correspondants : Lucrezia Reichlin, correspondante de la section Économie politique, statistique et finances et Jean Tarrade, correspondant de la section Législation, droit public, et jurisprudence.

Jean-Claude Casanova prononce quelques mots pour présenter et accueillir Lucrezia Reichlin.



Professeur d'économie à la London Business School, Lucrezia Reichlin a été élue correspondante de l'Académie, dans la section Économie politique, Statistique et Finances, pour succéder à Horst Albach. Lucrezia Reichlin a commencé sa carrière en tant qu'universitaire en effectuant des recherches en économétrie. Elle s'est spécialisée dans l'analyse du cycle économique et dans la modélisation. Au fil des années, elle a élargi ses champs de recherche à la politique monétaire, à l'union monétaire européenne, à l'inflation et, plus récemment, au changement climatique.

Ancienne directrice générale de la recherche à la Banque centrale européenne, elle a été l'une des chevilles ouvrières de la création de l'International Sustainability Standards Board (ISSB).

Pierre Delvolvé, au nom de **Yves Gaudemet**, accueille le nouveau correspondant de la section Législation, droit public et jurisprudence, Jean Tarrade.



Jean Tarrade, notaire honoraire, a été élu correspondant de notre Académie, dans la section Législation, droit public, et jurisprudence, à la place laissée vacante par le décès de Rodolfo Sacco

Jean Tarrade a successivement occupé les fonctions de président de la Chambre des notaires du Paris, de président du Conseil supérieur du notariat et a présidé le Conseil des Notariats de l'Union européenne.

Chacun des nouveaux correspondants prend la parole pour remercier l'Académie pour cette élection et son accueil.

« Regard d'un avocat sur la justice pénale en 2024 »

Maître François Saint Pierre

Avocat au barreau de Lyon

Tacite, dans les *Annales*, assignait aux avocats une mission exigeante mais cruciale : « empêcher qu'un accusé soit livré à la force », autrement dit à l'arbitraire. Il posait là les prémices de ce que l'on appelle aujourd'hui « le procès équitable », concept moderne, né de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme qui a suscité de profondes évolutions de l'organisation judiciaire, des procédures mais aussi de notre système légal. En quelques années, notre droit, d'essence purement législative depuis la Révolution et le 1^{er} Empire, s'est métamorphosé en droit jurisprudentiel, prétorien.

Plus encore que par le passé, les juges exercent désormais une fonction majeure : non seulement celle de « dire le droit » mais aussi de le créer, de l'inventer. À une condition : que les avocats remplissent leur office en posant des questions de droit, des questions pertinentes auxquelles les juges doivent répondre, ne pouvant se les poser d'initiative. Cette importance de la place du droit dans les salles d'audience est l'une des évolutions majeures du procès pénal depuis les années 2010.

L'indépendance de la justice face au pouvoir politique est la garantie que les juges se prononceront avec objectivité sur les faits en cause et la responsabilité de l'accusé et de la qualité juridique. Le droit est un discours juridique autonome, distinct du discours politique, avec un lexique, une méthodologie et des règles qui lui sont propres.

En 2010, **Mireille Delmas-Marty** avait écrit dans *Libertés et sûreté dans un monde dangereux* que notre conception classique de l'État de droit était minée, non seulement par le terrorisme et le gangstérisme, mais aussi par les réponses politiques privilégiant les impératifs sécuritaires au préjudice des libertés et de la sûreté. La suite lui a donné raison. De 2015 à 2021, des événements de nature très différente ont précipité et condensé ce que l'on peut appeler la crise de l'État de droit : les attentats terroristes de Paris de janvier et novembre 2015, de Nice en 2016, le mouvement social des gilets jaunes en 2018 et 2019 et enfin la pandémie du coronavirus et le confinement général de la population en 2020 et 2021. Notre État de droit a alors régressé. Le pire est à craindre pour l'avenir. Aujourd'hui, deux des principaux partis politiques français (le Rassemblement National et Les Républicains) réclament le retrait de la France de la Convention européenne des droits de l'homme, ou du moins la suppression du droit de recours individuel des personnes devant la Cour européenne, en réaction à l'essor du droit européen et à sa diffusion dans les droits nationaux. Les conséquences d'un tel choix politique seraient majeures sur nos systèmes juridiques et judiciaires en France.

Notre monde judiciaire a profondément évolué ces dernières années. En 1981, le 9 octobre, furent adoptés le même jour la loi d'abolition de la peine de mort et le décret d'ouverture du droit de recours individuel devant la Cour européenne des droits de l'homme. Dans les années 1980, une commission, présidée par M. Delmas-Marty, dans laquelle siégèrent **Bruno Cotte** et d'autres grands juristes, fut mandatée pour imaginer un nouveau système de « mise en état des affaires pénales » afin d'abandonner l'ancien système hérité du code d'instruction criminelle napoléonien pour un nouveau système de nature accusatoire. Le gouvernement y renonça dès octobre 1990, conservant le système de l'instruction judiciaire, et le faisant évoluer avec plus d'une trentaine de lois de réforme du code de procédure pénale. Jean-Marc Sauvé estimait ici-même que le code de procédure pénale avait été rendu illisible par l'accumulation de ces modifications législatives. En 2004, Dominique Perben, garde des sceaux, porta une loi (du 9 mars) qui fit date en inaugurant les JIRS (Juridictions interrégionales spécialisées dans la répression de la criminalité organisée et le terrorisme) dotées de pouvoirs d'instruction plus intrusifs et performants. C'est également cette loi qui introduisit la pratique du plaider coupable qui s'est aujourd'hui banalisée.

Aujourd'hui, le juge d'instruction n'est plus le magistrat le plus puissant de France. Ce sont les procureurs de la République. Cette nouvelle arborescence de la justice pénale présente quelques graves défauts de conception : le fait de pouvoir conduire des investigations sans ouverture d'information judiciaire fait que les personnes concernées (victimes ou suspectées) sont privées de tout statut juridique et donc démunies de tout droit de défense ; le second défaut est que le statut des procureurs et des magistrats du ministère public n'a pas été mis au niveau pour jouer ce nouveau rôle.

En 2010, l'innovation de la question prioritaire de constitutionnalité a provoqué l'éclosion d'un nouveau champ juridique. En 14 ans, ce sont plus de 1 100 décisions qui ont été rendues par les juges du Conseil constitutionnel, construisant une jurisprudence créatrice, comme sur la réforme de la garde à vue par exemple. En 2011, quatre arrêts du 15 avril opérèrent une révolution jurisprudentielle à bas bruit de la Cour de cassation, inversant l'ordre juridique classique par rapport à la CEDH.

Par temps de crise, les libertés publiques peuvent s'effriter soudainement et l'État de droit céder la place à des états d'urgence. Les règles d'un État de droit sont fragiles et leur transgression est aisée, si l'on n'y prend garde, chacun dans ses fonctions respectives.

À l'issue de sa communication, Maître François Saint Pierre a répondu aux observations et aux questions que lui ont adressées **L. Ravel, O. Houdé, J. de Larosière, M. Pébereau, B. Cotte, J.C. Casanova.**

PUBLICATION



Haïm Korsia a publié le 22 mai dernier un essai intitulé *Comme l'espérance est violente* aux éditions Flammarion. Il y appelle à un sursaut collectif face à la morosité ambiante qui affaiblit la société.



DANS LA PRESSE ET SUR LES ONDES

Avant les européennes, quels sont les rapports de force ?



Dans l'émission hebdomadaire *Commentaire* diffusée sur Radio Classique, **Jean-Claude Casanova** et Jean-Marie Colombani ont abordé les enjeux et les rapports de force politiques à l'aune des élections européennes qui se tiendront ce dimanche.

Education et sciences cognitives



Olivier Houdé était l'invité, ce mercredi 5 juin de 10h à 11h, de l'émission *Tendances première* de la RTBF, autour de la dernière réédition augmentée de son livre *L'école du cerveau : de Montessori, Freinet et Piaget aux sciences cognitives*.



Le Grand Rabbin **Haïm Korsia** a donné une interview au journal *La Croix* intitulée « Il faut se faire violence pour oser espérer ». Il y évoque notamment les préoccupations des Français de confession juive confrontés au conflit entre Israël et le Hamas.

À SAVOIR



Daniel Andler est intervenu le 25 mai 2024 au Forum Viva Tech à la Porte de Versailles sur le thème « L'humain est-il (vraiment) plus intelligent que la machine ? ».



Vendredi 31 mai, **Jean-Claude Trichet** a donné une interview vidéo sur la politique monétaire et les enjeux de la zone euro, en répondant aux questions des professeurs Jean-Marc Daniel et Cristina Peicuti de l'ESCP Business School. Cette interview est destinée aux élèves de cette école et sera prochainement disponible en ligne.



Mercredi 29 mai, le gouverneur honoraire de la Banque de France a participé à un panel comprenant Michael Starbaek Christensen (Ambassadeur du Danemark en France) et Lukas Macek (professeur à Sciences Po) sur les futures élections européennes. Ce panel était organisé par les anciens élèves français et européens de l'Université d'Harvard.

Jacques Larosière est intervenu le lundi 3 juin 2024 auprès de *Confrontation Europe* sur le thème « Guerre et Paix » qui lui a fourni l'occasion de s'exprimer sur la faiblesse de la stratégie européenne face au conflit en Ukraine.

PROCHAINS ÉVÉNEMENTS



Bernard Stirn clôturera, ce jeudi, le cycle de l'Institut de France « Un semestre avec les académiciens, Cinq regards sur la liberté » destiné aux étudiants franciliens. Il prononcera une conférence sur le thème « Sécurité et liberté : entre conflit et complémentarité » de 18h à 19h30 dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. L'inscription préalable est obligatoire.

Chacune des cinq académies a été représentée au cours de cycle avec les interventions successives d'Edouard Brézin (Académie des Sciences), Laurent Petitgirard (Académie des Beaux-Arts), Chantal Thomas (Académie française) et Laurent Pernot (Académie des Inscriptions et belles-lettres).



Olivier Houdé prononcera, ce jeudi 6 juin, une conférence au Collège de France intitulée « Évaluation et auto-évaluation des performances cognitives des élèves » dans le cadre du Colloque « L'éducation et l'évaluation de ses performances » organisé par **Pierre-Michel Menger**, titulaire de la Chaire de sociologie.



Olivier Houdé participera, ce vendredi 7 juin au matin, au Conseil d'évaluation de l'école, en présence de la Ministre Nicole Belloubet.

Les détails joints sont accessibles (quand ils sont disponibles) en cliquant sur l'icône située à gauche de chaque brève.